



Zoom sur Matignon



Moulin de Roche Noire

Congrès départemental des anciens combattants

Les anciens combattants ont tenu leur congrès départemental dans la salle des fêtes de Matignon le **dimanche 10 mars 2013**.

Une soixantaine d'anciens combattants y ont assisté. Maurice Le Ny, président départemental, a fait observer une minute de silence en mémoire des camarades disparus en 2012, devant le monument aux morts.





Hommage à Monsieur Pierre BESNARD ancien Maire

En tant que Maire de Matignon mais également au nom des élus et personnels de la mairie, je souhaite rendre hommage à Monsieur Pierre BESNARD, ancien Maire décédé le 15 février 2013.

Monsieur BESNARD a été élu conseiller municipal en juin 1995.

Conscient de l'importance du regroupement des communes pour la gestion de dossiers particuliers, il s'est investi au SIVOM pour devenir ensuite Vice-Président et son action avec d'autres Maires a été importante pour la création de la Communauté de Communes du Pays de Matignon telle que nous la connaissons.

Réélu en mars 2001, on lui confie alors le poste de 3^e Adjoint et il devient Maire en 2002.

Ne ménageant pas son temps, il avait à cœur de défendre ses dossiers avec ténacité.

Sous son mandat, de nombreux projets ont vu le jour ou ont été lancés comme,

- l'extension du réseau d'assainissement route de Saint-Cast le Guildo
- la réalisation du lotissement des Renardières
- la transformation du foyer-logement en EHPAD que nous avons inauguré en sa présence
- la création de la nouvelle caserne des pompiers réunissant le casernement de Matignon et Saint-Cast le Guildo pour devenir CIS Emeraude
- du côté des écoles, la garderie
- la création de la zone commerciale des Promenades
- la transformation du POS en PLU qui n'était pas non plus une chose simple,
- la transformation de l'ancienne gare en bibliothèque qui est aujourd'hui animée par Martine, sa fille.

En 2008, Pierre Besnard a mis fin à son engagement dans la vie publique. Il souhaitait profiter un peu plus de son temps et se consacrer davantage à sa famille qui pour lui était très importante.

Je garde de lui l'image d'un homme discret, courtois avec un contact très facile. Ses collègues me disaient également qu'il avait beaucoup d'humour comme en témoignaient ses prises de paroles très appréciées pour les inaugurations du Festival de Théâtre pour Rire.

Au nom des élus, je présente à Madame BESNARD, ainsi qu'à toute sa famille, mes sincères condoléances.

Roland PETIT,
Maire de Matignon

Synthèses de conseils municipaux- L'intégralité des compte-rendus est consultable en Mairie.

SEANCE DU JEUDI 31 JANVIER 2013

Etaient présents : madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, mesdames Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Martine MOEUR, conseillères, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Michel SALMON, Jean-Paul GUEHENNEUC, Gervais LÉBOUC, Jean-Charles LE BRETON, Michel TROTEL, conseillers.

Était représenté : monsieur Gilles CARFANTAN par monsieur Michel SALMON.

Était absente excusée : madame Maryline LE FLOCH.

QUESTIONS PRINCIPALES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE SAINT-PIERRE / MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX.

La commission des finances s'est réunie les 24 et 31 janvier 2013 afin de fixer les contraintes financières pour le budget de la commune.

Les travaux projetés sur l'espace Saint-Pierre devront se faire sur deux années successives. En 2013, sont prévus les aménagements extérieurs composés de la démolition des préfabriqués, du reprofilage et de la réfection en bicouche de l'espace pour créer 32 emplacements de stationnement, de la construction de toilettes publiques et de la conservation du préau (rappelant l'architecture des Halles situés en centre bourg). Un accès handicapé pour mener au bâti en pierre et un chemin piéton en béton désactivé comme dans les rues du centre bourg seront créés.

Les travaux de rénovation du bâti en pierre situé sur l'espace Saint-Pierre ne seront à programmer qu'en 2014.

AMENAGEMENT SOMMAIRE DE LA PLACE GOUYON / MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX.

Le projet des travaux pour l'aménagement extérieur de la Place Gouyon sont : création d'espaces verts, signalétique au sol des emplacements de stationnement, sécurisation des déplacements piétonniers. Ces aménagements sommaires permettront de redessiner cette place sans y faire de gros travaux. Ils seront réalisés en 2013.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DES PROMENADES / PRESENTATION DU PLANNING.

Ces travaux supplémentaires sont nécessaires pour stabiliser les accotements de la rue devant la propriété de monsieur et madame CORDEBARD.

CHOIX DU GEOMETRE POUR LE LEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DU DOCTEUR CALMETTE.

Une consultation auprès de trois cabinets de géomètres experts a été faite pour obtenir des devis pour le levé topographique de la rue Calmette concernée par les travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable et la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet LEMOIGNE, géomètre expert pour le levé topographique relatif à la rue Calmette, pour un montant de 705,64 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DU CENTRE BOURG / AVENANT AU LOT 1 POUR MODIFICATION DU TITULAIRE SUITE A UNE RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ.

Par courrier du 21 janvier 2013, la société SACER ATLANTIQUE informait la commune de Mâtignon de l'opération d'une fusion-absorption de la filiale SACER ATLANTIQUE par la société COLAS CENTRE OUEST dont elle dépend. La société SACER ATLANTIQUE demande donc à la commune de Mâtignon d'approuver l'avenant prenant acte de la cession du marché public (transfert des droits et obligations) de SACER ATLANTIQUE à COLAS CENTRE OUEST dans le cadre du marché public du 27 juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cet avenant.

MODIFICATION DE LA REGIE DES DROITS DE PLACES POUR LES FOIRES ET MARCHES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de la régie de recettes des droits de place des foires et marchés. En effet, il est nécessaire de rajouter dans l'objet de la régie les droits de place pour les terrasses implantées sur le domaine public. Ainsi le régisseur pourra percevoir les deniers pour ces occupa-

tions en même temps qu'il fera signer les conventions d'occupation du domaine public pour les terrasses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE**.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 / REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des agents recenseurs de revoir le montant de leur rémunération. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal quelques décisions de commune effectuant leur recensement cette année. Monsieur le Maire rappelle le calcul de la rémunération des agents recenseurs décidé par délibération du 29 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, **DECIDE** de modifier le calcul de la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- les 2 demi-journées de formation : 40 € par demi-journée
- la tournée de reconnaissance : 40 € la tournée
- le tarif par feuille rendue :
feuille FL : 1 € par feuille
feuille BI : 1,20 € par feuille
- les frais de fin de mission : 150 €

CONVENTION ENTRE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ET L'OFFICE DE TOURISME.

Il est nécessaire de passer une convention entre l'entente intercommunale et l'Office de Tourisme afin de déterminer les conditions de fonction de l'Office de Tourisme.

Le projet de convention pour les années 2013 et 2014 au terme duquel la commune de Mâtignon s'engagerait est le suivant :

1. Mettre à la disposition de l'Office de Tourisme un local d'accueil directement accessible au public, y compris aux personnes handicapées, indépendant de toute activité non exercée par l'Office de Tourisme et dotée de signalisation directionnelle et d'indication aux normes en vigueur.
2. Facturer annuellement les prestations suivantes : l'entretien des locaux, l'électricité, les lignes téléphoniques et le chauffage ainsi que l'usage du photocopieur de la mairie.
3. Verser à l'Office de Tourisme une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.900 €, d'une part de la taxe de séjour d'un montant plafonné à 1.500 € et d'une subvention

exceptionnelle d'un montant de 1.220 €. Les montants financiers pour 2014 seront réévalués fin 2013.

Monsieur le Maire propose également au Conseil de ne pas reconduire cette convention si le Conseil Général des Côtes d'Armor se retire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION ET DE LA NUMEROTATION DU LOTISSEMENT LES GRANDES PATURES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, **APPROUVE** la modification du nom de rue dans le lotissement privé et acquisition de panneau :

- Nouvelle dénomination : Rue de la Prairie
- Panneaux : 2

RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.

Etude notariale LUSTEAU / SANSON - LUSTEAU / TEXIER à Matignon en vue de la vente :

- par monsieur et madame Jean RICHARD domiciliés La Chapelle à PLEBOULLE, d'un immeuble à vocation professionnelle avec terrain d'une superficie de 337 m², situés « 16 rue Saint-Jean »,
- par monsieur et madame Jean-Pierre LE LEURCH domiciliés 1 La Haye à TADEN d'un immeuble à vocation d'habitation et

professionnelle avec terrain d'une superficie de 217 m², situés « 13 ter rue Saint-Jean », - par le Conseil Général des Côtes d'Armor d'un immeuble à vocation professionnelle d'une superficie de 72 m², situé « 22 Place Gouyon ».

INFORMATION SUR LE LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DU CENTE DE TRI DE LA POSTE.

Les locataires occupant le logement de fonction de la poste ont quitté les lieux le 7 janvier 2013.

Un nouveau locataire est attendu pour la mi-février. L'appartement, d'une superficie de 91,19m², est composé de trois chambres (9,6 m² + 14,1 m² + 14,5 m²), d'un salon / salle de déjeuner (27 m²), d'une cuisine (11,84 m²), de toilettes, d'une salle de bain (5,75 m²) et d'un couloir d'entrée (8,40 m²). L'appartement dispose en plus d'une cave de 9,5 m² au sous-sol. L'estimation du loyer a été effectuée par les services de la mairie qui le fixe pour le nouveau locataire à 536,26 € auxquels se rajoutent 90 € de charges.

DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUEE PLACE GOUYON

Monsieur et madame CLOT, habitant Place Gouyon, souhaite acquérir une partie du domaine public pour y créer un accès pour personne à mobilité réduite pour la maison

d'habitation qu'ils viennent d'acquérir et qui ne dispose d'aucune surface de terrain libre. Ils souhaiteraient acquérir une partie du domaine public attenant à leur propriété, pour une surface approximative de 21 m².

La réglementation actuelle est la suivante : l'article L.141-1 et suivant du code de la voirie routière dispense la collectivité d'enquête publique préalable au déclassement, à la condition que les fonctions de desserte et de circulation de la voie soient toujours assurées après la vente.

Donc préalablement à cette cession, le déclassement du domaine public de ce terrain devra être délibéré.

Ce délaissé du domaine public doit faire l'objet d'une délimitation cadastrale par le géomètre retenu. La délimitation prévue est présentée par monsieur le Maire à l'assemblée.

La répartition totale serait ainsi :

- Prix de cession à monsieur et madame CLOT : l'euro symbolique + prise en charge des frais de géomètre et d'acte notarié.

Au vu des éléments présentés, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire et d'attester que cette cession n'entraîne pas de modification des conditions de circulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

SEANCE DU JEUDI 7 FEVRIER 2013

Etaient présents : madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, mesdames Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, conseillères, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Michel SALMON, Jean-Paul GUEHENNEUC, Gervais LÉBOUC, Jean-Charles LE BRETON, Michel TROTEL, conseillers.

Etaient représentés : madame Martine MOEUR par madame Véronique GUYOMARD, monsieur Gilles CARFANTAN par monsieur Michel SALMON.

Etait absente non excusée : madame Maryline LE FLOCH.

QUESTIONS PRINCIPALES

LE CAMPING DE MATIGNON / APPROBATION DE LA PROCEDURE POUR LE CHOIX D'UN NOUVEAU GESTIONNAIRE.

Par délibération du 10 mars 2005, il avait été décidé de confier par affermage la gestion du

camping municipal du Vallon aux merlettes à un partenaire privé, monsieur BLANCHET (EURL LE VALLON AUX MERLETTES) pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017.

Par courrier en date du 4 décembre 2012, monsieur BLANCHET transmettait à la mairie une notification de jugement rendu par le tribunal de commerce de Saint-Malo, notant qu'à l'audience du 26 novembre 2012, l'ouverture d'une liquidation judiciaire était lancée et fixait une date de cessation de paiement au 30 septembre 2012.

Par courrier en date du 31 janvier 2013, maître TREMELOT, liquidateur judiciaire, résiliait le contrat d'affermage liant monsieur BLANCHET et la commune de Matignon pour la gestion du camping.

Confrontée à la concurrence des campings purement commerciaux, l'activité nécessite aujourd'hui la mise en œuvre d'investissements importants, afin de favoriser le développement du tourisme sur le territoire communal. Or ces

investissements ne peuvent être effectués sans la constitution de droits réels ne pouvant être mis en œuvre dans le cadre d'une délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **PRONONCE** la résiliation de la délégation de service public conclue avec monsieur BLANCHET et **DECIDE** de lancer une procédure pour confier la gestion du camping à un nouveau gestionnaire par bail emphytéotique.

TRAVAUX ESPACE SAINT-PIERRE ET PLACE GOUYON / APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX.

La société INFRACONCEPT a réalisé une estimation du coût total des travaux qui s'élèverait à 117.320,00 € HT, soit 140.314,72 € TTC. Monsieur le Maire demande alors à l'assemblée, après les estimations du coût total des travaux par le maître d'œuvre de ce projet, de

valider le projet ainsi que l'estimation définitive des travaux.

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des entreprises établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il expose que le règlement de la consultation a prévu de diviser le marché de travaux en 2 lots (lot 1 : voirie et réseaux / lot 2 : maçonnerie). Il propose à l'assemblée d'approuver le projet du marché de travaux et le dossier de consultation qui sera adressé aux entreprises dans le cadre de la procédure adaptée définie aux articles 28 et 74 du nouveau code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

LE DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR.

Le contrat d'emploi d'avenir est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. Le contrat d'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi. C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée.

Avec l'aménagement du centre-bourg, pour

diminuer le coût, la réalisation de certains travaux a été confiée aux services techniques municipaux. Cette surcharge de travail, rajoutée à la compensation d'un agent qui est à 80 %, fait apparaître un besoin de recrutement ponctuel.

Les municipalités ayant la possibilité de recourir au contrat d'emploi d'avenir destiné aux jeunes de moins de 25 ans avec peu d'expérience, la commune de Matignon propose d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider une personne en difficulté d'insertion professionnelle.

Il est donc possible de créer un contrat d'emploi d'avenir pour un emploi d'agent polyvalent des services techniques, à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans.

La rémunération prévue correspondra au SMIC. Ces missions principales consisteront à réaliser des travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments et des espaces verts. Le profil exigé correspond aux missions précitées : des compétences techniques sont souhaitées (électricien/ou plomberie et/ou espaces verts), polyvalence, esprit d'équipe, sens du service public et rigueur dans l'exécution de ses missions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention, **APPROUVE**.

QUESTIONS DIVERSES

RENONCIATION A EXERCER LE DROIT COMMUNAL DE PREEMPTION URBAIN.

Etude notariale BLANCHARD LE ROLLE / DROUVIN / TROTEL à Fréhel en vue de la vente par monsieur et madame Jean-Louis MINEUR domiciliés 19 rue de la Carquois à FREHEL, d'un immeuble à usage professionnel avec terrain, d'une superficie de 1002 m², situés « 6 rue de la Ville Marquer ».

Etude notariale LUSTEAU / SANSON-LUSTEAU / TEXIER à Matignon en vue de la vente par la SCI CAMELIA dont le siège social est situé 11 Place Gouyon à MATIGNON, d'un immeuble à usage professionnel, d'une superficie de 905 m², situé « 11 Place Gouyon ».

SEANCE DU JEUDI 7 MARS 2013

Etaient présents : madame Véronique GUYOMARD, messieurs Jean-René CARFANTAN, Yves BESNARD, André LEMAITRE, adjoints, mesdames Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Maryline LE FLOCH (ROUXEL), Martine MOEUR, conseillères, messieurs Alain BALAN, André BAUDET, Michel SALMON, Jean-Paul GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, Michel TROTEL, conseillers.

Etait représenté : monsieur Gervais LEBOUIC par monsieur Jean-René CARFANTAN.

Etait absent excusé : monsieur Gilles CARFANTAN.

QUESTIONS PRINCIPALES

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION POUR 2012 ET AFFECTATION DES RESULTATS.

Madame GUYOMARD présente le détail des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2012 et informe que le compte administratif de 2012 est en parfaite concordance avec le compte de gestion correspondant tenu par madame le Receveur municipal de Matignon à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'exception de monsieur le Maire qui s'abstient,

APPROUVE :

1 - BUDGET GENERAL / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE 2012 AU BUDGET PRIMITIF DE 2013.

Section de fonctionnement :

Recettes TTC : 1 850 235,07 €

Dépenses TTC : 1 335 726,85 €

Excédent : 514 508,22 €

Section d'investissement :

Recettes TTC : 1 178 827,50 €

Dépenses TTC : 649 091,85 €

Excédent : 529 735,65 €

L'excédent de fonctionnement de 2012 de 514 508,22 € est affecté à la section d'investissement du budget primitif de 2013.

2 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2012 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE 2012 AU BUDGET PRIMITIF DE 2013.

Section de fonctionnement :

Recettes TTC : 106 474,25 €

Dépenses TTC : 54 005,16 €

Excédent : 52 469,09 €

Section d'investissement :

Recettes TTC : 133 658,29 €

Dépenses TTC : 65 296,05 €

Excédent : 68 362,24 €

L'excédent de fonctionnement de 2012 de 52 469,09 € est affecté à la section d'investissement du budget primitif de 2013.

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE 2012 AU BUDGET PRIMITIF DE 2013.

Section de fonctionnement :

Recettes TTC : 115 680,27 €

Dépenses TTC : 18 587,52 €

Excédent : 97 092,75 €

Section d'investissement :

Recettes TTC : 462 356,73 €

Dépenses TTC : 125 403,32 €

Excédent : 336 953,41 €

L'excédent de fonctionnement de 2012 de 97 092,75 € est affecté à la section d'investissement du budget primitif de 2013.

4- BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT DE 2012 AU BUDGET PRIMITIF DE 2013.

Section de fonctionnement :

Recettes TTC : 30 810,42 €

Dépenses TTC : 8 652,69 €

Excédent : 22 157,73 €

Section d'investissement :

Recettes TTC : 41 937,85 €

Dépenses TTC : 33 065,30 €

Excédent : 8 872,55 €

L'excédent de fonctionnement de 2012 est affecté pour un montant de 11.000 € à la section d'investissement du budget primitif de 2013 et de reporter un montant de 11 157,73 € en section de fonctionnement.

DECISION PORTANT SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

Monsieur CARFANTAN, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires, précise au Conseil Municipal que le dossier portant sur la réforme des rythmes scolaires a été débattu en commission des affaires scolaires le 5 février 2013. Le décret, publié le 24 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Ce décret fixe de nouveaux principes :

- l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin,
- tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe (enseignement) par semaine (comme actuellement),
- la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30,
- la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30,
- la prise en charge des élèves sera jusqu'à 16h30 au moins.

Un certain nombre de dérogations – notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin – pourront être accordées. L'intérêt des élèves étant la priorité absolue, ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes. Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le temps journalier d'enseignement peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), à raison de 45 minutes par jour par exemple.

Celui-ci est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale, sous sa responsabilité, et il associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (temps de coordination) : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports,

jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...).

Par conséquent, la mairie devrait procéder au recrutement de personnes qualifiées en respectant un taux d'encadrement de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire et de 1 adulte pour 14 enfants en maternelle, pour un temps de travail de trois heures hebdomadaires, soit 45 minutes par jour (soit 7 personnes pour Matignon).

Jean-René Carfantan précise les difficultés rencontrées justifiant un report de la date de mise en application de la réforme pour les raisons suivantes :

- **les incertitudes concernant l'encadrement des activités.** Qui prendra en charge les enfants sur les heures péri-éducatives ? Quelles seront leurs compétences ? Dans quelles conditions ? Avec quels moyens ? Dans quels lieux ?

- **les interrogations concernant les financements.** Si la collectivité faisait le choix de mettre en oeuvre la réforme dès la rentrée de septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées, mais cette dotation forfaitaire de 50 € par élève semble acquise uniquement pour l'année scolaire 2013/2014. En aucun cas il s'agit d'une aide reconductible chaque exercice. Le complément de 40 euros par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles ne concerne pas la commune de Matignon.

De plus, cette source de financement ne couvrirait pas la totalité des incidences financières de la réforme. Enfin, l'impact sur le budget n'est pas mesurable dans l'immédiat et nécessite une étude approfondie.

En dernier lieu, Monsieur Carfantan insiste sur le fait qu'il ressort du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en oeuvre de cette réforme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ESTIME** que la commune ne pourra pas mettre en place ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 et **SOLLICITE** le report de la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

QUESTIONS DIVERSES**TRAVAUX ESPACE SAINT-PIERRE ET PLACE GOUYON / APPROBATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX.**

1 – *MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE SAINT-PIERRE / APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES*

ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX.

La société INFRACONCEPT a réalisé une estimation du coût total des travaux qui s'élèverait à 59.964,25 € HT, soit 71.717,24 € TTC. Monsieur le Maire présente alors le dossier de consultation des entreprises établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il expose que le règlement de la consultation n'a pas prévu d'allotir le marché de travaux : lot unique : VRD. Il propose à l'assemblée d'approuver le projet du marché de travaux et le dossier de consultation qui sera adressé aux entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

2 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX SIGNALISATION DE LA PLACE GOUYON ET DE LA PLACE SAINT-PIERRE / APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX.

La société INFRACONCEPT a réalisé une estimation du coût total des travaux qui s'élèverait à 10.361,00 € HT, soit 12.391,76 € TTC. Monsieur le Maire présente alors le dossier de consultation des entreprises établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il expose que le règlement de la consultation n'a pas prévu d'allotir le marché de travaux : lot unique : signalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

ROND-POINT PRES DU SUPER U ET VOIE COMMUNALE N°15 / LANCEMENT DES DEMARCHES POUR REGULARISER L'EMPRISE DE LA VC N°15 ET LE ROND-POINT PRES DU SUPER U.

Monsieur BESNARD, adjoint en charge de l'urbanisme, explique au Conseil Municipal que lors d'une demande d'alignement par un particulier, les services de la mairie ont constaté qu'il y avait un problème d'alignement entre les terrains des particuliers, les terrains appartenant à la commune et la voie communale 15. Après avoir présenté les plans graphiques, il précise qu'il est nécessaire de lancer des démarches pour régulariser cette situation. Les services de la mairie ont également constaté qu'il y avait un problème de propriétaires des parcelles au niveau du rond-point du Super U entre les terrains des particuliers, les terrains appartenant à la commune et la route départementale. Après avoir présenté les plans graphiques, monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de lancer des démarches pour régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**.

Comité Cantonal d'Entraide de Matignon

L'association d'aide à domicile

Le Comité Cantonal d'Entraide de Matignon, association de type Loi 1901, créée en 1977, apporte aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne des personnes âgées et/ou en situation de handicap :

- > pour toutes les tâches essentielles courantes : aide à la personne, ménage, cuisine, courses, accompagnement...
- > pour une aide au lever, à la toilette, à l'habillage...
- > pour faciliter une convalescence ou un retour d'hôpital...
- > pour briser la solitude...

Les **76 intervenantes**, qu'elles soient agent, auxiliaire de vie diplômée ou aide-soignante, interviennent sur le secteur du canton de Matignon, soit 11 communes : Matignon, Saint Cast-le-Guildo, Ruca, Saint Pôtan, Plévenon, Fréhel, Pléboulle, Hénanbihen, Hénansal, La Bouillie et Saint Denoual.

A ce jour, on compte sur le canton 497 personnes bénéficiaires de ce service.

2013, une année charnière

Comme tous les services à domicile, le Comité d'Entraide se heurte à des difficultés financières dues à un système de tarification obsolète. S'il parvenait à équilibrer ses comptes ces dernières années, c'était grâce à l'attribution de subventions européennes.

En 2013, le Comité ne peut plus compter sur ces aides et, malgré le soutien des communes, il doit faire face à son défaut de trésorerie.

Pour que la situation ne s'enlise pas et pour maintenir l'activité, le Comité a fait le choix d'une demande de procédure de redressement, adressée au Tribunal de Grande Instance de Saint Malo.

Cette démarche a pour objectif principal la construction d'un solide plan de redressement avec des solutions pérennes d'autofinancement.

Cette procédure, qui peut se dérouler jusqu'à 18 mois, ne bloque en rien le fonctionnement du Comité. Le service se poursuivra auprès des usagers.

Le CCE : un service durable

Le Comité :

- > continue à intervenir auprès des bénéficiaires des 11 communes ;
- > accueille les nouvelles demandes de prise en charge, qu'elles soient financées par l'APA, les caisses de retraite, ou les mutuelles.

Pour toute information, nous vous invitons à nous contacter :

Comité Cantonal d'Entraide de Matignon
(02 96 41 12 47)
comite.entraide@wanadoo.fr
www.cce-matignon.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h-13h et 14h-17h

Le mercredi : 8h45-13h

Le bureau est fermé les mercredis et vendredis après-midi (sauf sur rendez-vous)

Olivier Laroche, un passionné de puzzles

Olivier, jeune artisan peintre-décorateur matignonnais, a souhaité nous faire partager sa passion pour la réalisation de puzzles en donnant gracieusement ses productions !

Olivier a trouvé refuge dans l'univers des puzzles. S'y consacrer lui a permis de se ressourcer, d'affronter des moments difficiles de sa vie personnelle et de lui ouvrir les portes d'un avenir plus serein en compagnie de sa fille et de ses proches.

Symboles d'un monde vivant et optimiste, il a souhaité offrir ces tableaux pour l'école « Albert Jacquard ». Après les avoir installés sous le préau et dans le couloir avec l'aide des agents du service technique, il a procédé à l'encadrement et a appliqué un vernis protégeant de l'humidité et des coups.

Voici les tableaux que enfants et parents peuvent désormais admirer dans leur école.



Ce puzzle de 24 500 pièces (large de 4,28m pour une hauteur de 1,57m) est intitulé « La vie - Le grand défi » par Royce B. McClure. Il se divise en 3 parties horizontales : la vie aquatique, la vie terrestre, et la vie céleste.

Au niveau vertical, on peut constater une progression : à gauche se trouvent les espèces ou les choses qui sont proches de la terre. En effet, les poissons représentés vivent dans des eaux peu profondes, tout comme les montgolfières se trouvent relativement bas dans le ciel.

En dirigeant son regard vers la droite, on peut constater une notion de mouvement sur les trois plans : l'arc en ciel et les oiseaux qui volent vers la droite, le zèbre, le cheval, le kangourou, le tigre puis le dauphin qui galopent ou sautent en s'éloignant de la terre ferme, enfin les poissons qui avancent vers les eaux plus profondes, luttant contre le courant marin (qu'on peut sentir notamment sur l'anémone centrale).

Enfin, à droite, nous avons une notion de profondeur sous-marine avec la cité engloutie, ainsi qu'une notion d'infini dans le ciel avec les planètes et galaxies représentées. De même, les bateaux sont de plus en plus éloignés du rivage.

C'est une magnifique représentation de la terre et de la vie.



Admirable Mappemonde de 13 500 pièces

Pour information, Olivier est à la tâche : il réalise actuellement un puzzle intitulé « au point d'eau » de David Penfound. Il sera offert à l'école Saint-Joseph de Matignon.



A l'occasion d'un safari, David Penfound est totalement subjugué par la faune évoluant autour d'un point d'eau et, dès son retour, c'est la tête encore pleine de souvenirs qu'il débute alors le projet ambitieux de créer l'image destinée à représenter un puzzle de 18 000 pièces dont les dimensions sont 276 x 192 cm.

Première Vélorizonbreizh 2013

La première Vélorizon en Bretagne ! Elle se tiendra à Matignon (Côtes d'Armor) à l'Ascension, du 8 au 12 mai 2013.

Mais qu'est-ce qu'une Vélorizon ? C'est un rassemblement de cyclistes de tous âges et origines, qui ne passent pas inaperçus avec leurs drôles de montures : **Vélos couchés, vélomobiles, trikes, handbikes, etc.** On rencontre aussi des vélos droits (les vélos « normaux ») qui les accompagnent, parce qu'en fait, ce qui compte, ce n'est pas la monture mais le cycliste.

Chaque jour, les participants parcourent les itinéraires proposés, en petits groupes munis de la carte. Chacun son rythme, chacun ses envies : il y a des parcours plus ou moins longs, des raccourcis, des variantes. Les familles avec les enfants, les mordus de vélo, les amateurs de belles balades, tout le monde y trouve son compte.

Tout ce petit monde loge au camping ou ailleurs, sous tente ou en camping-car, dans la voiture ou chez l'habitant.

La 1^o VélorizonBreizh proposera des circuits en boucle au départ de Matignon vers :

- Cuplé – Landébia – Château de la Hunaudaye – Plédéliac – Jugon les Lacs – Mégrit – Plancoët – St Lormel
- Montbran – Pléboulle – Port à la Duc – Trécelin – Fort La Latte – Cap Fréhel – Sables d'Or les Pins – Erquy - La bouillie – Hénanbihen – Ruca – Cuplé





- Le Guildo – St Jacut – Ploubalay – Lancieux – St Briac – St Lunaire – Dinard – Pleurtuit – Créhen – Le Guildo
- St Germain la Vallée – Les Mielles – Saint Cast – Pointe du Bay – Le Guildo

Entre 80 et 100 participants seront présents, venant majoritairement de l'extérieur de la Bretagne. Sans compter les cyclistes qui viendront nous accompagner pour une ou plusieurs journées, selon leurs envies.

Pour participer, c'est très simple : il suffit de venir au lieu de départ à 9h, sur le parking face au bureau de poste, afin de recevoir une carte du parcours du jour. Le pique-nique du midi est à l'initiative de chacun, il ne manque pas de commerces à Matignon pour acheter ses victuailles avant le départ. Le lieu de pique-nique est indiqué sur la carte. Le soir, un repas est servi à la salle des fêtes. Il est possible de s'y inscrire jusqu'au 15 avril.

Dans cette même salle des fêtes, des exposants présenteront leurs vélos et accessoires, et des produits locaux seront proposés en dégustation avec possibilité de commander.

Nous remercions chaleureusement la municipalité de Matignon pour son aide précieuse et son enthousiasme à soutenir ce projet.



KÉVIN SARAZIN,

Un autre passionné... de fléchettes

Lors des premiers rayons du soleil, nous avons rencontré Kévin Sarazin, jeune matignonais d'à peine 20 ans, joueur passionné de fléchettes, champion de France junior en 2009, 2010 et 2011.

Comment est venue cette passion ?

En regardant mon père Didier* s'entraîner et jouer avec ses coéquipiers, j'ai eu envie de me tester. Dès 14 ans, j'ai commencé à jouer avec une équipe à l'échelon départemental. Puis l'équipe a accédé au niveau régional jusqu'à atteindre le niveau élite dès la 3^e année.

Pourquoi t'es-tu investi dans cette activité ?

Au cours des championnats auxquels j'assistais en temps que spectateur au départ, je pouvais apprécier l'ambiance environnante. Désormais, je participe à cet esprit de convivialité et de camaraderie. De plus, ce « sport » exige concentration, calme, adresse mais aussi de la stratégie.

Qu'entends-tu par « stratégie » ?

Je vais prendre l'exemple d'un jeu : chaque concurrent a un capital de départ de 301 points. A chaque lancer on réduit le capital points. L'objectif de ce jeu est de parvenir à obtenir le nombre 0 en un minimum de temps. Pour atteindre ce but, il faut donc réfléchir

très rapidement au score à réaliser et à la tactique à adopter.

Comment s'organisent les rencontres ?

Il existe deux types de jeu :

- > Le jeu électronique : les rencontres sont organisées en phase de poules au cours desquelles 8 équipes s'affrontent sur le principe des matchs aller/retour. Elles se déroulent le mardi en double et le jeudi en équipes de 4 joueurs.
- > Le jeu traditionnel avec 9 équipes en 1^{re} division et des rencontres qui s'organisent le samedi.

Depuis septembre 2012, concernant le jeu électronique, une nouvelle fédération nommée « Phénix » a été créée en association avec des organisateurs co-réens. Le fonctionnement est différent puisque les résultats sont envoyés sur Internet et on a la possibilité de jouer en réseau avec une carte lors d'utilisation des machines. A noter qu'à Matignon, 2 machines sont mises à disposition des joueurs au bar « La Taverne » ; les gains vont directement à la Fédération.

Souhaites-tu exprimer une remarque particulière ?

Beaucoup de personnes n'osent pas venir jouer car les lieux des compétitions

se situent dans des bars à l'exception des championnats.

Il faut savoir qu'en France, un joueur de fléchettes n'est pas considéré comme un sportif. A l'inverse, dans plusieurs pays dont l'Angleterre, il existe des classes sports-études à l'attention des joueurs de fléchettes et un professionnalisme reconnu.

Quels sont tes projets d'avenir dans cette activité ?

Pour cette année, je vais participer au championnat de France du 14 au 18 mai au Parc d'Expositions de La Rochelle. Mon ambition est d'y ramener un titre dans au moins une des deux compétitions (le double avec mon père ou l'équipe des Chapeaux de Paille).

Comme pour toute activité, dès lors qu'on y devient compétitif, Kévin et ses camarades sont appelés à s'entraîner au minimum 1/2 heure par jour. Nous souhaitons que leurs efforts trouvent récompense lors des futurs championnats, à la hauteur de leur talent.

* Didier SARAZIN a été numéro un français de 2003 à 2010, un des plus beaux palmarès de la Fédération Française.



Communauté de Communes du Pays de Matignon

Cap sur les loisirs pendant les vacances de Pâques

Stage Cap culture « Voyage autour des percussions » du 24 au 26 avril 2013.
Pour les enfants dès 8 ans. Tarif : 30€ le stage de trois jours pour les résidents de la Communauté de Communes. Gratuit pour les élèves de l'Atelier des Pratiques Musicales Intercommunal.

Stages Cap sport : le programme des stages Cap sport n'est pas encore arrêté par l'équipe d'animation. Il sera distribué au cours du mois d'avril dans les écoles et disponible sur notre site internet : www.ccpaysdematignon.fr dès le 15 avril.

Contact pour les activités de loisirs intercommunales : Communauté de Communes : 02 96 41 15 11



Accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques

Du 22 avril au 3 mai – A partir de 3 ans

De 9h à 17h. (Garderie à partir de 7h et jusqu'à 18h30)
Accueil à la journée, à la ½ journée.

Lieu : Garderie municipale de Matignon.

Coût : 12 € la journée (dégressif : 2^e enfant 9.5 €, 3^e enfant : 7 €).

8 € la ½ journée avec repas, 6 € la ½ journée sans repas.

Travaux d'amélioration de l'habitat subventionnés

La Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place, jusqu'à fin 2013, un programme d'Amélioration de l'habitat.

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économies d'énergies ou d'adaptation de leur logement au handicap et/ou au vieillissement. Il permet à ces propriétaires de bénéficier de financements très intéressants (subventions, prêts...). Les propriétaires bailleurs peuvent également prétendre aux subventions en cas de travaux.

Pour savoir si vous êtes éligible, contactez l'opérateur retenu par la Communauté de Communes pour animer le programme d'amélioration de l'habitat, **le PACT H&D 22 : 02 96 62 22 00** ou **présentez-vous lors des permanences tous les 3^e mardis du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.**



Bâtiment relais pour les entreprises

Notre atelier relais, situé dans les anciens établissements TROTEL à Hénanbihen, est disponible à la location pour les entreprises. Le bâtiment a une superficie totale de 900 m² au sol et dispose d'une cour extérieure de 1 900 m² revêtue d'un enrobé.

Contact : Communauté de Communes au 02 96 41 15 11.

Le blason de Matignon



Blason figurant au fronton de la maison des associations

Les armoiries de la famille de Matignon ont été officiellement adoptées par la commune vers 1885 et sont devenues l'emblème de la Ville. À ce titre, elles ont été peintes, vers cette époque, dans la salle du Conseil général de l'ancienne préfecture des Côtes-d'Armor.

L'origine du blason

L'héritière des seigneurs de Matignon, Luce, dame de Matignon, avait épousé, vers 1180, Étienne Gouyon, sieur de la Gouyonnière (actuellement La Gouesnière). C'est vers 1200 qu'Étienne Gouyon fondant une chapellenie dans l'église de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, s'assure de placer ses armes dans la vitre principale ainsi que la devise « Liesse à Matignon ».

Elles sont composées de quatre parties : deux représentent celles des Gouyon et deux celles des Matignon. C'est de cet acte que remonte

la plus ancienne description connue du blason des Matignon, « d'or à deux fasces nouées de gueules, accompagnées de neuf merlettes de même en orle 4, 2 et 3 » :

- fasce nouée : espace compris entre deux lignes horizontales qui s'élargissent sur le milieu ;
- de gueule : de couleur rouge ;
- merlette : petit oiseau représenté de profil, sans pieds ni bec (contrairement à la canette qui possède pattes et bec) ;
- de même en orle 4, 2 et 3 : de cette même couleur rouge et placés près de la bordure intérieure de l'écu, sans toucher le bord, en trois rangées, 4 en haut, 2 au milieu et 3 en bas.

Symbolique des merlettes

Différents auteurs ont tenté de donner une signification aux merlettes :

- elles indiqueraient les ennemis vaincus : tués sur le champ de bataille si elles sont de couleur rouge, prisonniers si elles sont de couleur noire ;
- elles désigneraient les croisades, leur bec et leurs pattes coupées marqueraient les blessures reçues ;
- ou, plus simplement, l'usage serait venu des anciens hérauts (officiers d'armes) qui utilisaient de petits morceaux d'émail pour représenter ces oiseaux sur les cottes d'armes et boucliers, et ne prenaient pas la peine de faire figurer le bec et les pattes.



Merlette stylisée en héraldique

L'hypothèse d'un lien avec la première croisade (1095-1099)

D'un côté, on sait qu'en 1096, Alain Fergent, duc de Bretagne, va rejoindre la croisade accompagné de nombreux seigneurs bretons. Il sera de retour cinq ans plus tard. À cette époque la seigneurie de Matignon dépend du comte de Bretagne qui possède le Penthièvre et le Trégor. Ce comte de Bretagne est indépendant et rival du duc de Bretagne. Il est donc peu probable que son vassal, le seigneur de Matignon, se soit joint aux croisés menés par Alain Fergent. D'un autre côté, la coutume, au retour de croisade, était de doter une abbaye ou de fonder un prieuré. Souvent, ce prieuré était rattaché à une abbaye prestigieuse située à l'extérieur de la Bretagne. Dans un acte de 1245, de Denise, dame de Matignon, petite-fille de Luce, il est indiqué « le prieuré ayant été

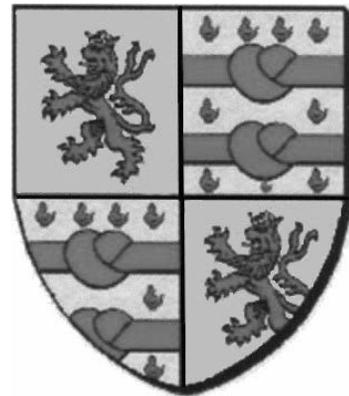
fondé sous le nom de Saint-Galery par leurs prédécesseurs et par eux donné au couvent de Saint-Valery-sur-Mer... ». Cela signifie que le prieuré de Saint-Galery a été fondé dans des temps anciens par un seigneur de Matignon et rattaché à l'abbaye de Saint-Valéry-sur-Somme. Serait-ce à un retour de croisade ?

Il est à noter que peu de seigneurs bretons participèrent à la deuxième croisade (1147-1149).

Sachant qu'il n'y a aucun document antérieur au mariage de Luce de Matignon (vers 1180), la signification des merlettes du blason de Matignon reste incertaine.



Canette stylisée en héraldique



Canette stylisée en héraldique

Les Amis du Passé en Pays de Matignon

Prochaines animations de l'association Les Amis du passé en Pays de Matignon Entrée libre.

Samedi 27 avril à 17 h à la Maison des associations à Matignon : conférence par Jean François Aubert de l'association « Les mordus de la pomme » de Quévert

- Importance et rôle du pommier en Bretagne et dans la région de Matignon
- Quelques variétés dont la plus célèbre : Marie Ménard
- Patrimoine en voie de disparition, action de conservation, savoir-faire ...

Du 10 au 14 avril : exposition L'école autrefois dans le pays de Matignon. Nos panneaux d'exposition de l'année 2011 sur l'école seront présentés à la salle André Gorguès au-dessus de l'Office du tourisme de Plévenon.

Cimetière communal

Le cimetière communal de Matignon situé au lieu-dit « le Pont Ideuc », à la sortie du bourg sur la route de Lamballe, est affecté aux inhumations dans l'étendue du territoire de la commune.

Il est constitué :

- d'un espace destiné à la fondation de sépultures privées,
- d'un espace commun,
- d'un ossuaire,
- d'un espace cinéraire avec des columbariums et un jardin du souvenir pour les dispersions des cendres.

Pour acquérir un caveau, les personnes doivent se présenter en mairie. Un titre provisoire de recettes leur sera édité afin de se rendre à la perception pour paiement. Lorsque le paiement est effectué, retour auprès du service cimetière en Mairie où un titre définitif leur sera remis.

En application du règlement communal son accès sera limité aux piétons. Les portails d'entrées seront verrouillés de façon à interdire l'accès aux voitures.

La gestion des cimetières devient de plus en plus complexe :

- Les familles se dispersent, les concessions ne sont plus entretenues ;
- Les familles se recomposent et il est difficile de connaître les ayants-droits ;
- Les concessionnaires disparaissent laissant l'entretien des concessions à des tiers inconnus de nos services.

Dans les mois à venir des procédures de reprises seront mises en place pour les concessions échues ou en état d'abandon.

Pour toutes ces raisons, nous faisons appel à tous (ayant-droits, concessionnaires, tiers, ...) pour se faire connaître à la mairie afin d'aider nos services à mettre à jour des dossiers et vous en remercions d'avance.

Nous attirons également l'attention de tous sur la prolifération d'actes d'incivilité dans l'enceinte du cimetière et plus particulièrement les vols de fleurs et objets d'agrément.

Ces incivilités ne peuvent rester impunies. Nous appelons donc à la vigilance de chacun et encourageons toute per-

sonne témoin de comportement douteux d'autrui à le faire savoir le plus promptement possible à nos services.

Nous rappelons les articles 10 et 14 du règlement du cimetière de Matignon :

Art. 10 - L'entrée du cimetière sera interdite aux gens ivres, aux marchands ambulants, aux enfants en-dessous de dix ans qui se présenteraient seuls, aux visiteurs accompagnés par des chiens ou autres animaux domestiques même tenus en laisse, enfin à toute personne qui ne serait pas vêtue décemment.

Les pères, mères, tuteurs, maîtres et instituteurs encourront à l'égard de leurs enfants, pupilles, ouvriers et élèves la responsabilité prévue par l'article 1384 du code civil. Les cris, les conversations bruyantes, les disputes sont interdites à l'intérieur du cimetière.

Les personnes admises dans le cimetière ainsi que les ouvriers y travaillant qui ne s'y comporteraient pas avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des morts ou qui enfreindraient quelque une des dispositions du règlement seront expulsés par le personnel sans préjudice des poursuites de droit.

Art. 14 - Quiconque soupçonné d'emporter un ou plusieurs objets provenant d'une sépulture, sans autorisation régulière délivrée par le service des affaires funéraires, sera invité à venir à la mairie et, lors de ses opérations de contrôle et suite à une vérification des faits, le délinquant sera immédiatement traduit devant l'autorité compétente.

Il est important au vu de faits récemment constatés par nos services de rappeler également l'article 61 sur les autorisations de travaux :

Art. 61 – Autorisation de travaux

Pour obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cimetière, l'entrepreneur devra se présenter à la Mairie, porteur de la demande d'autorisation dûment signée par le concessionnaire ou ses ayants-droits et par lui-même, ou muni d'un pouvoir signé du concessionnaire ou d'un ayant-droit, la vérification du lien de parenté restant à la charge de l'administration municipale.

Nous comptons sur le civisme de chacun.

Ainsi va la vie

Amour et bonheur à...

- Le 4 mars : **Inès DERRIEN** dont les parents sont domiciliés Résidence Les Boutons d'Or

Ils nous ont quittés...

- Le 29 janvier : **Marie MENARD**, 83 ans, domiciliée à Plévenon, résidant 11 rue Ledan

- Le 7 février : **Marie BARBU** née Balan, 91 ans, domiciliée 11 rue Ledan

- Le 15 février : **Marie BLANCHARD** née Bedfert, 101 ans, domiciliée 11 rue Ledan

- Le 15 février : **Pierre BESNARD**, 74 ans, domicilié Saint-Germain de la Mer

- Le 18 février : **Jean-Pierre TROUVE**,

54 ans, domicilié 23 rue Saint-Pierre

- Le 22 février : **Renée STEPHAN** née Boulch, 92 ans, domiciliée Saint-Germain de la Mer

- Le 2 mars : **Monique LE ROUX**, 72 ans, domiciliée 11 rue Ledan

- Le 7 mars : **René MAHE**, 92 ans, domicilié 11 rue Ledan

Urbanisme

| | | | |
|-----------------------|------------------------------|------------------------|----------|
| COMMAGNAC Eric | 6 Lot du Pré Chauvin | Abri de jardin | 03/02/13 |
| MALLO Frédéric | 3 rue Saint-Jean | Modification de façade | 29/01/13 |
| BUSSIERE Jean Marie | Le Haut Saint-Jean | Modification de façade | 15/03/13 |
| GIRARD Yves | 7 rue Saint-Jean | Clôture | 04/03/13 |
| BILY Rémy et Florence | Rue des Grandes Pâtures n°16 | Clôture | 07/03/13 |
| HECQ Sandra | Les Petites-Villes-Audrains | Clôture | 25/02/13 |
| LENSKI André | Fort-à-Faire | Garage | 01/03/13 |

Donner est indispensable, re-donner également...



800 dons sont nécessaires tous les jours de l'année pour soigner les 30 000 patients en Bretagne.

Les donneurs qui ne pourront pas se rendre à Matignon sont invités à se rendre sur le site EFS de Saint-Brieuc, qui accueille les donneurs tous les jours sur rendez-vous : 02 96 94 31 13 ou bretagne@efs.sante.fr. Pour connaître les dates et heures des rendez-vous de dons organisés dans la région, il suffit de se connecter sur www.dondusang.net, rubrique « Où donner ».

PROCHAINE COLLECTE A MATIGNON LE JEUDI 11 JUILLET.

Restos du cœur

La campagne d'hiver des Restos du cœur du centre de Matignon est terminée. Le numéro du centre est le : 06 85 17 02 83.

La campagne d'été ira jusqu'à novembre :

les jeudis 18 avril, 2 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 29 août, 12 septembre, 26 septembre, 10 octobre, 24 octobre et 7 novembre.

Parc éolien en mer

Pour rappel, dans le cadre du projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) organise un débat qui se tiendra du 25 mars au 24 juillet 2013 (dates publiées au Journal Officiel).

Le débat s'est ouvert officiellement le lundi 25 mars. Le site Internet www.debatpublic-eoliennesenmer22.org est interactif et ouvert aux questions et contributions de tout un chacun. Les questions pourront également être posées par SMS au 06 02 29 98 25. Les ca-

hiers d'acteurs et les questions écrites seront également recevables.

Dix réunions publiques, généralistes ou thématiques, sont par ailleurs programmées dans différentes communes de la baie de Saint-Brieuc :

Le mercredi 10 avril à 19h, réunion générale avec présentation du projet à la salle omnisports de Matignon.

Plus de renseignements sur le site Internet du débat www.debatpublic-eoliennesenmer22.org.

AGENDA

- **Du 10 au 14 avril : exposition L'école autrefois dans le pays de Matignon organisée par Les Amis du passé en Pays de Matignon.** Nos panneaux d'exposition de l'année 2011 sur l'école seront présentés à la salle André Gorguès au-dessus de l'Office du tourisme de Plévenon. Entrée libre.
- **Samedi 13 avril : Fest-Noz** à la salle des fêtes organisé par l'Amicale Laïque
- **Dimanche 14 avril : Le "Fresnaye Trail"**.
- **Samedi 20 avril Concours de Belote** à la salle des fêtes organisé par « Les Chapeaux de Paille »
- **Samedi 27 avril à 17 h** à la Maison des associations à Matignon : **Les Amis du passé en Pays de Matignon organisent une conférence donnée** par Jean-François Aubert de l'association « Les mordus de la pomme » de Quévert
 - Importance et rôle du pommier en Bretagne et dans la région de Matignon
 - Quelques variétés dont la plus célèbre : Marie Ménard
 - Patrimoine en voie de disparition, action de conservation, savoir-faire ...
- **Dimanche 28 avril : Chasse à l'œuf organisée par l'école Saint-Joseph de Matignon** au centre équestre du Bois Bras à Saint Cast-Le-Guildo. Venez nombreux !
- **Mercredi 08 mai : Vide grenier** organisé par le Racing Club de Matignon à la salle des fêtes de Matignon 2.50€ le m en extérieur et 3.00€ le m dans la salle. Réservations au 06 17 34 10 17 - Jean BALLAN
- **Samedi 11 Mai : Beach Rugby** des écoles de rugby du Comité de Bretagne sur la grande plage de Saint-Cast-Le-Guildo.
- **Dimanche 19 mai : Fête du Racing Club de Matignon** à L'étang de la roche à Saint-Pôtan, à partir de 12h00, repas grillade à 13.00€, 8.00 € pour les moins de 12 ans. Réservations au 02 96 41 06 18 - Daniel LITHARD.
- **Dimanche 2 juin, Salle des Fêtes, Vide-Grenier organisé par le Collège Paul-Sébillot**
- **Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin, Tournoi de foot organisé par Foot Emeraldes Jeunes**
Samedi 1^{er} Juin pour les catégories U 15 / U 9 et dimanche 2 Juin pour les U 11 / U13.
Le tournoi se déroule sur le complexe sportif de Saint-Cast-Le-Guildo de 10h00 à 17h00.
Toutes les équipes seront récompensées.
Restauration rapide sur place.

Danse africaine

Les élèves de CP CE1 de l'école Saint-Joseph s'initient à la danse africaine grâce à l'intervention d'Awa. Dix séances pour préparer une représentation pour le **dîner spectacle du 29 juin**.



Numéros d'urgence

- 15 SAMU
- 17 police ou gendarmerie
- 18 pompiers
- 112 toutes urgences, depuis tous les pays européens
- 115 SAMU Social (hébergement d'urgence)
- 116000 enfants disparus
- 119 enfance en danger

Gratuits depuis téléphones fixes, publics et mobiles

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (sauf le vendredi à 16h30)

Tél. 02 96 41 24 40 – Site : www.mairie-matignon.fr

Le prochain bulletin sera distribué début juin 2013 ; nous vous remercions de nous faire part de vos articles, annonces et photos avant le 10 mai 2013 par mail à l'adresse jocelyne.gicquel.matignon@wanadoo.fr ou sur papier libre directement à la Mairie.

Fest-noz de l'Amicale Laïque

Samedi 13 avril à la salle des fêtes à partir de 21 heures,
7 euros l'entrée.

A l'affiche :

ALFRED un groupe de 4 musiciens briochins



le jeune DUO ELLUARD-ANDRE, guitare bombarde,
de Rennes



STERNE, groupe castin réputé, de plus en plus de-
mandé sur le territoire national pour représenter la
Bretagne



On peut venir tout simplement passer un moment agréable en écoutant de l'excellente musique traditionnelle et en regardant danser les générations confondues ; il y a des tables, des chaises et une buvette ! On peut même avoir envie de se mêler à la danse, ce n'est pas si compliqué et surtout, ce n'est pas interdit ! Cela ferait plutôt du bien, au moral surtout, aux jambes un peu moins !

Rappelons que l'Amicale Laïque propose depuis une vingtaine d'années un atelier d'apprentissage et de pratique de la danse bretonne de loisirs (il ne s'agit pas de se préparer à des représentations costumées, d'autres groupes locaux sont spécialisés pour cela) et que l'on peut venir "pour voir" si on hésite à se lancer. Se renseigner auprès de Martine Soulabaille 02 96 41 01 51.

Pour la 9^e édition
 « le trail de La Vallée »
 devient le « Fresnaye Trail »
 Il aura lieu le dimanche 14 avril 2013



- > Un parcours de 7 km en boucle
- > L'épreuve de 15 km est une course en ligne

Circuit des 7 kms (idéal pour débutants) : Le départ aura lieu de la chapelle Saint-Germain à 10 heures en direction de la pointe Saint-Efficace. Le GR 34 vous fera longer la baie de la Fresnaye jusqu'à la Fontaine Gourien. Fini le bord de mer pour un petit tour en campagne par les chemins. Cette année on évitera le borbier de la Ville-Coleu pour atteindre la rivière au fond de la vallée. Il ne restera plus qu'une bonne côte avant l'arrivée et un bon ravitaillement.

Circuit des 15 kms : Le départ aura lieu à 10 heures au Point-Plage sur la grande plage de Saint-Cast-le-Guildo qu'il faudra traverser pour rejoindre le port par la liaison piétonne. Une première côte vers le sémaphore pour aller à la plage de la Mare par le GR 34. Un petit bout de route (le sen-

tier s'étant effondré) pour récupérer un peu, ça ne fait pas de mal... et c'est reparti sur le chemin des douaniers en direction de la pointe du Châtelet avec un ravitaillement au passage. Admirez le paysage, mais attention à la descente : forte pente, cailloux. Après la Fresnaye, vous serez à mi-parcours (7,5kms). La course suit son cours sur le GR en longeant la baie jusqu'à retrouver le circuit des 7 kms où il y aura un deuxième ravitaillement. La fin du parcours sera un peu différente du 7 kms : après le village de la Fontaine-Gourien et la traversée de la route de Belle-Vue au manoir de La Vigne, vous repartez directement vers Saint-Germain pour l'arrivée.

Le Parking se trouvera à Saint-Germain où se fera le retrait des dossards dès 8 heures, un système de navette gratuite emmènera les coureurs au point de départ de la course à Saint-Cast.

Ce trail a lieu chaque année grâce aux

bénévoles et aux signaleurs que nous remercions vivement car sans eux ce joli trail n'aurait pas lieu.

Une randonnée pédestre ouverte à tous est organisée en même temps.

Pour plus de renseignements ou inscription :

02 96 41 06 43 ou 06 86 82 44 48
 contact@courirenpaydematignon.fr
 Inscription en ligne sur : www.yanoo.net
 Blog : www.courirenpaydematignon.fr